



Affiliée à la Confédération Internationale de la Pêche Sportive – C.I.P.S.
Membre de « SportAccord »
Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg F7236

Communiqué officiel

février 2023

OBSERVATEURS EXTERNES pour les CHAMPIONNATS DE PECHE EN BORD DE MER

Le Comité de la FIPS-M a décidé d'installer des contrôles externes pour les pêcheurs des nations organisatrices lors des championnats de Pêche en Bord de Mer.

Ceci évitera des soupçons de favoritisme pour les pêcheurs locaux de la part des délégations participantes et de l'autre côté sera en même temps une protection pour les pêcheurs des nations hôtes.

La procédure sera la suivante :

Lors de la réunion des capitaines, le délégué de la FIPS-M fera un appel aux candidatures parmi les officiels et les accompagnateurs (de préférence 1 personne par nation, pas les pêcheurs réserves, ni les capitaines) pour former ce contrôle externe. Il faudra une personne externe par secteurs. Donc 5 pour la pêche en Bord de mer individuelle et 3 pour la pêche en paires. Au cas de nombreux candidats, le délégué FIPS-M fera un tirage au sort (qui peut varier chaque jour). Un secteur précis est assigné à chaque observateur.

Le délégué FIPS-M fera un briefing très clair concernant le rôle (droits) et la façon de procéder de ces personnes. Leur seul rôle sera uniquement celui d'observateur lors de la mesure des poissons !

Ensemble avec les commissaires réguliers, l'observateur désigné pour ce secteur peut entrer sur le bord de la box du pêcheur local jusqu'au seaux (**ligne entre deux box**) et regarder la prise de la mesure. Il paraphera lui aussi les cartes des prises. Après ce contrôle il quittera immédiatement les box des pêcheurs.

